



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl



Mons, le 25 mai 2017

Chers trialistes,

Après plusieurs années de procédure, nous avons enfin reçu le permis unique qui nous octroie le droit de pratiquer les entraînements de trial sur le site du Terril de CIPLY, tout en respectant strictement les conditions d'exploitation.

Etant tenu par un bail emphytéotique avec la ville de MONS, les droits et obligations d'horaires à respecter, d'entretien du site, de travaux imposés sont à notre charge.

Tout manquement à ces dispositions entraînerait la résiliation de plein droit du bail.

Nous sommes aussi tenus de collaborer avec les autres utilisateurs et notamment l'ASBL « Nature et Environnement ».

Nous provoquerons, d'ici peu, une réunion avec ce groupement et en accord avec la ville de MONS pour mettre en œuvre cette collaboration.

Les travaux imposés sont : la fermeture de l'entrée en bas du Terril, rue des Robiniers, avec un passage pour les piétons, ainsi que le déplacement de l'entrée principale rue Goispenne.

Les horaires devront strictement être respectés : uniquement le samedi de 10 h à 19 h

Il ne sera plus possible de rouler le dimanche !

Des zones à éviter seront balisées. Nous devons peut-être aussi limiter le nombre de motos sur le site.

Association sans but lucratif enregistrée sous le n° 413261471
Siège social : 42 Place de Cuesmes - 7033 MONS - BELGIQUE
Banque: BE82 3700 0097 7868 - BIC BBRUBEBB

<http://www.rmamc.be>

Adresse courrier : 3^E, Rue du bois de Baudour – 7050 Herchies – Belgique
Adresse courriel : charles-olivier.descamps@rmamc.be



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl



Dès les travaux de déplacement de l'entrée terminés, le parking se fera sur la plaine terreuse et plus sur la prairie.

Des contrôles seront mis en place pour informer, mettre en garde voire exclure ceux qui ne respecteront pas les consignes.

Nous comptons sur votre civilité et votre collaboration pour respecter celles-ci. Il en va de la survie des entraînements sur le Terril.

Il est bien entendu que l'accès au site, en moto de trial, en ordre de silencieux, est réservé exclusivement aux membres du club. Des contrôles ponctuels seront effectués. Pensez donc à vous munir de votre carte de membre, elle vous sera réclamée par les agents contrôleurs.

Nous vous demandons aussi d'être en possession de votre tapis environnemental et d'éviter tout bruit inutile sur le site.

Le numéro du cadenas de l'entrée sera changé et connu des volontaires qui vont ouvrir et fermer le site.

Nous sommes conscients des contraintes imposées et que ces changements vont bousculer nos habitudes mais, c'est le seul moyen de pérenniser la pratique des entraînements de trial sur le site.

Le changement d'horaire sera effectif le premier juillet 2017.

Le permis unique a maintenu l'organisation de notre trial international du mois de novembre !

Nous vous remercions et nous comptons sur votre sportivité pour vous conformer à ces directives.

Amitiés sportives.

Pour le RMAMC, le Président

Charles-Olivier DESCAMPS

Association sans but lucratif enregistrée sous le n° 413261471
Siège social : 42 Place de Cuesmes - 7033 MONS - BELGIQUE
Banque: BE82 3700 0097 7868 - BIC BBRUBEBB

<http://www.rmamc.be>

Adresse courrier : 3^E, Rue du bois de Baudour – 7050 Herchies – Belgique

Adresse courriel : charles-olivier.descamps@rmamc.be